RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 02097
Numéro SIREN : 794 579 714
Nom ou dénomination : ABIDI BATI

Ce dépôt a été enregistré le 10/06/2024 sous le numéro de dépôt 10299

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N°2033-A-SD2024

Certifié conforme

Désignation de l'entreprise : SAS ABIDI BATI — 73 ALLEE KLEBER — 34000 MONTPELLIER — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise

SIRET : 7 9 4 5 7 9 7 1 4 0 0 0 2 1

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12

Durée de l'exercice précédent *

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122023 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122022 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial*	010		012		
	Immobilisations incorporelles — Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*	028	117 763	030 61 694	56 069	51 201
	Immobilisations financières* (1)	040	1 600	042	1 600	600
	Total I (5)	044	**119 363**	048 **61 694**	**57 669**	**51 801**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	4 100	052	4 100	3 200
	STOCKS — Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	261 471	070	261 471	221 979
	Créances (2) — Autres * (3)	072	2 951	074	2 951	6 329
	Valeurs mobilières de placement	080	152 346	082	152 346	90 254
	Disponibilités	084	76 703	086	76 703	35 105
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	**497 570**	098	**497 570**	**356 867**
	Total général (I + II)	110	**616 934**	112 **61 694**	**555 239**	**408 668**

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	7 000	7 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	700	700
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
	Report à nouveau	134	43 810	47 500
	Résultat de l'exercice	136	**29 009**	**26 309**
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	**80 518**	**81 510**
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	77 059	112 183
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	151 129	108 477
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172	53 353	39 907
	Comptes courants d'associés	173	9 537	52 376
	Autres dettes	175	183 643	14 215
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	**474 721**	**327 158**
	Total général (I + II + III)	180	**555 239**	**408 668**

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	1 600	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	31 897
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **555 239** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 386 937** euros et un total **charges** de **1 357 929** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **29 009** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	20 091				17 480	2 611
	Instal., agencement, aménagement divers	5 622					5 622
	Matériel de transport	79 438		27 833		2 083	105 188
	Matériel de bureau, mobilier	13 474		3 063		12 196	4 342
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**118 626**		**30 897**		**31 759**	**117 763**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	600		1 000			1 600
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**600**		**1 000**			**1 600**
	TOTAL	**119 226**		**31 897**		**31 759**	**119 363**

Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 600	1 600	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	261 471	261 471	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 951	2 951	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances			
	TOTAL DES CREANCES	**266 022**	**266 022**	

(1)	Prêts accordés en cours d'exercice	
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	77 059	77 059		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	151 129	151 129		
	Personnel et comptes rattachés	403	403		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 579	14 579		
	Impôts sur les bénéfices	627	627		
	Taxes sur la valeur ajoutée	37 744	37 744		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	9 537	9 537		
	Autres dettes	183 643	183 643		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**474 721**	**474 721**		

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	35 124
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	9 537

Produits à recevoir

		31/12/2023
Total des Produits à recevoir		**175 615**
Autres créances clients		**175 615**
CLIENTS FACT A ETABLIR	*175 615*	

Charges à payer

	31/12/2023
Total des Charges à payer	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Charges à répartir

	Durée amortissement ou étalement	Montant Net au Début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Montant Net au 31/12/2023
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Charges différées					
Frais d'acquisition des immobilisations					
Frais d'émission des emprunts					
Charges à étaler					

ABIDI BATI
Société par actions simplifiée
au capital de 7 000 euros
Siège social : 73 Allée Kleber, 34000 MONTPELLIER
794 579 714 RCS MONPELLIER

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 15 AVRIL 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 29 008,56 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	29 008,56 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	43 809,60 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	72 818,16 euros
A titre de dividende global à l'associé unique Soit 8,16 euros par action	57 145,00 euros
Le solde	15 673,16 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 15 673,16 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 57 145,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune).

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le	**Dividende distribué**	**Avec abattement**	**Sans abattement**
31 décembre 2020	0,00	0,00	0,00
31 décembre 2021	20 000,00	20 000,00	0,00
31 décembre 2022	30 000,00	30 000,00	0,00

Certifié conforme
Le Président

